



CHARTE ANTI COVID-19

Nos mesures pour vous accueillir dans cette période

Ensemble des engagements anti COVID-19 prévus pour vous recevoir au Château de Montchat dans les meilleures conditions.

- **1 - Nombre de participants :**

- Conformément aux recommandations en vigueur depuis le 2 juin, le nombre de personnes dans des réunions privées n'est plus limité. Toutefois des règles de distanciation sont conseillées. Afin de maintenir des règles de distanciation, nous privilégierons les mises en place en théâtre avec ou sans tablettes écrites
- De fait, nous choisirons votre salon afin de respecter cet objectif. La facturation du salon se fera sur la base habituelle, sa mise à disposition sur les règles de cette charte. Vous ne subirez pas la différence de tarif

- **2 – Désinfection :**

- Nous désinfectons régulièrement, avec les produits adaptés, l'ensemble des salons utilisés et le matériel utilisés, conformément au protocole
- Nous désinfectons en plus, régulièrement, les poignées de portes
- Vous trouverez à l'accueil et en différents points du Château du gel hydroalcoolique

- **3 - Equipement spécifique :**

- Nous sommes en mesure de vous dépanner avec des gants jetables vinyles (2 tailles, M et XL)
- Si vous n'avez pas votre masque personnel, des masques jetables seront à votre disposition. Ils sont indispensables pour vos déplacements dans l'établissement
- Nos nappes en velours, qui ne sont lavables qu'à basse température, seront recouvertes d'un papier à usage unique

- **4 - Ajustement de nos prestations :**

- Les buffets sont déconseillés. Les pauses seront dressées sur plusieurs tables contre les murs de votre salon
- Les tables de repas seront au maximum de 10 personnes, espacées d'un mètre. Les suppléments de location de salons liés à cette obligation ne vous seront pas facturés. Le parc sera privilégié pour les repas.

- **5 – Protections de nos personnels, pour la sécurité de tous :**

- 2 personnes au maximum à l'accueil au lieu de 4
- Gestion commerciale en télétravail
- Gestion des flux en fonction des réservations, par des accueils individualisés (côté nord ou sud du parc, étalement des heures de pauses par rapport aux toilettes)

Cette charte est susceptible d'évoluer au gré des recommandations gouvernementales